



Charte Pédibus

En tant que conducteurs / conductrices

Je m'engage à:

1. conduire le Pédibus au moins une fois par semaine
2. répondre à la confiance placée en moi par les parents qui me confient leur/s enfant/s sur la ligne du Pédibus.
3. à recevoir les enfants avec bienveillance et à créer un climat de sécurité.
4. à respecter les horaires du Pédibus et le code de la route.
5. à trouver un/e remplaçant/e en cas d'imprévu.
6. m'assurer que tous les enfants sont présents au retour avant de quitter l'école.

Rôle des parents

1. Ils font en sorte que leur/s enfant/s soit à l'heure à l'arrêt prévu. Le Pédibus n'attend pas les retardataires et n'est pas responsable si un enfant part finalement seul à l'école car il a raté le pédibus.
2. Ils sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du Pédibus. Les conductrices et conducteurs ne sont pas responsables du trajet entre l'arrêt et le domicile des enfants.
3. En cas d'absence, ils sont tenus d'excuser dès que possible leurs enfants en prévenant la conductrice ou le conducteur ou chargée de la tranche horaire concernée.
4. Sur le plan des assurances (responsabilité civile / accidents), les parents gardent toutes leurs prérogatives. Les enfants sont confiés au Pédibus comme s'ils se rendaient à une invitation chez un copain.
5. Les parents restent seuls responsables du comportement de leurs enfants.

Nom :

Prénom :

Signature :